CIRCULAIRE DE RENTREE

Courriel: end.versailles@gmail.com

TEL 01 39 50 73 13

ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023

I. INFORMATIONS GENERALES

A / LA RENTREE des classes est fixée au

Jeudi 1er septembre 2022 - 8H45 : accueil des CM2, CM1, CE2, CE1 et C.P

9H00 : accueil du 1^{er} groupe PS, MS, GS (voir coupon joint)
13H30 : accueil du 2^{ème} groupe MS, GS (voir coupon joint)

Vendredi 2 septembre 2022 - 8H30 : accueil général des classes du primaire, GS et MS

- 8H45 : accueil du 2ème groupe PS (voir coupon joint)

Lundi 5 septembre 2022 - 8H30 : accueil général de la PS

B / SECRETARIAT – ACCUEIL

Réouverture de l'établissement : le Jeudi 25 août 2022 à 8H30 (**tous** les documents à destination de la direction et du secrétariat seront déposés dans la boîte aux lettres au n° 34, les demandes seront faites par mail ou par courrier).

Horaires pendant l'année scolaire : de 8H20 à 12H et de 13H30 à 17H00 (les jours de classe)

C / HORAIRE DES COURS

<u>Classes Maternelles</u>: accueil

Le matin 8H20 à 8H30 sortie : **11H35**

L'après-midi 13H20 sortie : 16H20 précises

➤ A 8H20 : **Seul**, un parent de la P.S - en M.S et G.S (les lundis et jeudis) - rentre dans l'établissement et accompagne son enfant jusqu'à sa classe et ceci jusqu'aux vacances de la Toussaint. Les autres rentrées se font au portail. En cas de retard, ou après 8h30, les parents ne pourront plus rentrer dans l'établissement.

Les parents des élèves des autres classes restent à l'extérieur.

Classes Primaires:

Matin: 8H30 à 11H45 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

8H45 à 11H45 (les samedis travaillés)

Après-midi: 13H30 à 16H30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les élèves sont accueillis à partir de 8H20 le matin sauf le samedi (8H30) et 13H20 l'après-midi.

- Aucune surveillance n'est assurée avant 8H20 ou 8H30 et 13H20. Les élèves n'arrivent pas avant. L'exactitude est une qualité dont on doit faire preuve tout au long de notre vie. Aussi, nous insistons sur le fait que tout le monde respecte les horaires. Plusieurs retards successifs seront sanctionnés.
- Les activités pédagogiques complémentaires auront lieu à compter du 5 septembre 2022 et se termineront le 6 juin 2023. Les parents des enfants concernés seront avisés par la maîtresse.
- D/ CANTINE : les demandes seront honorées selon les disponibilités. Eventuellement, la priorité sera donnée aux parents ayant une activité professionnelle.
- E / ETUDE DU SOIR : La garderie <u>débutera le 1er septembre 2022</u>. Priorité aux parents qui travaillent. Une garderie exceptionnelle sera facturée en cas de retard des familles à 16h45. Par ailleurs, beaucoup d'enfants sont encore présents <u>après</u> 18H00. **Nous vous demandons de respecter strictement les horaires.**

F / LES CONGES SCOLAIRES 2022/2023 et les SAMEDIS TRAVAILLES (voir coupon joint) : Ces dates doivent vous permettre d'organiser et de programmer vos déplacements. AUCUNE AUTORISATION DE SORTIE PREMATUREE OU DE RENTREE TARDIVE NE PEUT ETRE ACCORDEE. Les samedis travaillés font partie des heures obligatoires de présence et cela dès la petite section. Respecter le calendrier joint en annexe. Tout manquement à ce règlement sera systématiquement signalé à l'Inspectrice de l'éducation nationale.

G / SOINS

L'établissement ne dispose pas de service d'infirmerie. Seules les plaies très superficielles peuvent être soignées. S'il s'agit d'un cas présentant une certaine gravité, les parents sont avertis immédiatement et l'établissement prend les dispositions qui s'imposent en conformité avec les renseignements donnés en début d'année. L'école n'est pas autorisée à donner des médicaments sauf si prescription médicale.

Les parents doivent être attentifs à **ne pas envoyer** à l'école des enfants souffrants ou présentant de la fièvre **à 37,8**°. Trop d'élèves se présentent le matin déjà malades et contaminent parfois les autres. Les enfants ne doivent pas avoir de médicaments sur eux.

- * VACCINS : s'assurer que les enfants sont à jour de leurs vaccins.
- * POUX : les parents sont priés de vérifier régulièrement la chevelure de leurs enfants pour éviter des surprises désagréables. En cas de contamination, garder et traiter l'enfant ainsi que toute la famille à la maison. Si cela n'est pas fait, la directrice pourra exiger l'éviction de l'enfant.

II. ORGANISATION SCOLAIRE

A / Les maîtresses sont les interlocutrices privilégiées des parents pour régler les problèmes quotidiens de la vie de la classe. Il est préférable de prendre rendez-vous avec elles par l'intermédiaire du cahier de liaison « Ecolien » et de <u>NE PAS</u> les intercepter avant la classe quand la cloche a sonné.

B / Un livret de réussite est remis 2 fois/an (milieu d'année et juin) pour les maternelles. Un carnet d'évaluation numérique sera disponible pour le primaire à la fin de chaque période (déc. et avril et juin).

C / CATECHESE : une heure dans l'emploi du temps est dédiée à la formation religieuse. L'école étant rattachée à la paroisse Notre-Dame, suit la catéchèse de celle-ci.

III. <u>CONSIGNES OBLIGATOIRES</u>

A / ABSENCES

Quel qu'en soit le motif, les parents doivent AVERTIR l'établissement avant 9H ou dès 13H30.

Nous attirons la vigilance des parents sur ce point. A son retour, l'élève doit présenter le coupon d'absence rempli dans le cahier de liaison. L'appel téléphonique et le mail ne suffisent pas.

Si un enfant déjeune exceptionnellement à l'extérieur ou part avec une personne non autorisée, il faut le justifier par un mot dans le cahier de liaison, aucune sortie ne sera permise sans cela.

B / Chaque élève recevra à la rentrée un feuillet relatif aux règlements. Après en avoir pris connaissance, l'élève et ses parents devront le signer.

C / Un cartable à fond rigide et sans roulettes est exigé pour le maintien des livres en bon état.

D / <u>Les parents de toutes les classes</u> peuvent accompagner leurs enfants jusqu'au portail, mais <u>ne rentrent</u> <u>pas</u> sur la cour. Nous vous remercions de respecter strictement cette consigne. En dehors du jour de la rentrée et des rendez-vous, ils ne peuvent pénétrer sur la cour au-delà des limites fixées, ni dans les locaux scolaires une fois la rentrée des élèves effectuée.

Les retardataires ne pourront pas rentrer et confieront leurs enfants au portail.

Pour les parents amenant les élèves en voiture : qu'ils évitent de stationner n'importe comment et n'importe où en gênant la sortie des élèves et aussi les voisins. (Rappel : éviter le stationnement pour handicapé devant l'école). Un dépose-minute est matérialisé sur le boulevard.

E / Pour des raisons de sécurité et des soucis de voisinage, il est important de quitter les lieux le plus vite possible. Les jeux de ballons ou autres sont interdits devant l'école. Merci de respecter le voisinage et les vélos accrochés à l'extérieur de l'école. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.